

Département
de
SEINE-ET-MARNE

Arrondissement
de
PROVINS

Canton
de
FONTENAY-TRÉSIGNY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Mairie de Bernay-Vilbert

L'an deux mil vingt et un,
Le 10 mai à 20h00,
Le conseil municipal de la commune de
Bernay-Vilbert s'est réuni en salle
polyvalente de Bernay pour une séance
ordinaire et après convocation légale sous
la présidence d'Éric HERVÉ Maire.

Étaient présents :

Sandrine RENÉ, Frédérick CARREIRA, Philippe
SPITZ adjoints au maire, Géraldine MIRAT, Amélie
BROCQ, Nathalie LAILLE, Kévin CHAUVIER,
Catherine GNIEWEK, Louis JACKSON, José
FARIA, Salvatore GIOTTI.

PV2105

Absent(s) excusé(s) :

Marie-Renée HEYDEN qui a donné procuration à
Kévin CHAUVIER.

Absent(s) : Patrice LEGRAND

Secrétaire de séance : Nathalie LAILLE

DCM2135

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021, tel qu'annexé à la présente
délibération.

DCM2136

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du contrat de Vidéoprotection le versement
de la subvention de la Région est subordonné à l'accueil d'un stagiaire pour une période
minimale de 2 mois.

Suite à l'annonce passée sur le site de la Région Ile-de-France intitulée : « *Stage chargé
d'études urbanisme / aménagement* », la Commune a reçu une candidature satisfaisante.

Il précise que lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer les conditions dans lesquelles une contrepartie financière sera versée au stagiaire accueilli au sein de la Commune de Bernay-Vilbert du 03 mai 2021 au 31 octobre 2021.

Le Conseil municipal,

VU la délibération DCM1962 du 06 septembre 2019 approuvant la demande de subvention à la Région ;

VU la convention du 31 août 2020 approuvée par la commune de Bernay-Vilbert et la Région Ile-de-France ayant pour objet le soutien à l'équipement en vidéoprotection pour la commune de Bernay-Vilbert ;

VU l'article 2.2 de la convention engageant la commune à recruter un stagiaire pour une période minimale de deux mois ;

VU la loi n°2014-788 du 10 juillet 2017 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires ;

VU l'annonce passée sur le site de la Région Ile de France pour le recrutement d'un stagiaire intitulé : Stage chargé d'études urbanisme / aménagement ;

VU la candidature de Monsieur Lyes TALEB reçue via la plateforme de la Région Ile de France ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE

- **D'AUTORISER** le versement d'une gratification de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale à Monsieur Lyes TALEB pour la période de stage du 03 mai 2021 au 30 octobre 2021;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer la convention de stage ;
- **D'INSCRIRE** les crédits prévus à cet effet au budget.

DCM2137

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et en particulier ses articles L.2113-6 à 2113-8 relatifs au groupement de commande ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance des installations de productions thermiques des bâtiments publics pour les communes ayant bénéficié d'un audit technique ou d'un audit énergétique de leurs bâtiments et de leurs installations de productions thermiques ;

VU la délibération 2021-04 GROUPEMENT DE COMMANDE SUR L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES AVEC LE SYNDICAT DES ENERGIES DES YVELINES, du comité syndical du SDESM, validant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM, approuvant l'acte constitutif et autorisant le Président du SDESM à mettre en concurrence et signer le marché et les documents s'y rapportant ;

VU l'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques,
- **ACCEPTE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le-la Maire à signer l'acte constitutif et ses annexes,
- **S'ENGAGE** à remplir la fiche de renseignement en annexe de l'acte constitutif,
- **S'ENGAGE** à minima à souscrire à un contrat d'exploitation et de maintenance de type P2 sur l'ensemble des systèmes de productions thermiques des bâtiments audités hormis ceux listés dans la fiche de renseignement comme « équipements non concernés »,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer le marché relatif à ce groupement

DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET

Cette demande de délibération a été retirée en début de conseil.

DCM2138

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter les loyers des logements communaux à compter du 1^{er} juillet 2021 suivant l'indice des loyers de référence au 1^{er} trimestre 2021, soit 0.09 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les loyers suivants à compter du 1er juillet 2021, compte tenu de l'indice de référence des loyers valeur au 1er trimestre 2021 :

| ADRESSES | MONTANTS LOYERS |
|---|-----------------|
| Logements au 30 avenue du Général Leclerc - BERNAY | |
| 1 ^{er} étage gauche | 363,33 € |
| 2 ^{ème} étage gauche | 291,22 € |
| 1 ^{er} étage droite | 332,62 € |
| 2 ^{ème} étage droite | 345,49 € |
| 30 bis Rez-de-chaussée (Local professionnel) | 640,69 € |
| Logements au 32 avenue du général Leclerc - BERNAY | |
| Etage | 616,89 € |
| Rez de chaussée | 532,39 € |
| 2, Place de la Mairie - VILBERT | |
| 1 ^{er} étage (étage Gontier) | 446,64 € |

Séance levée à 20 h 30

DÉLIBÉRATIONS DU 12 AVRIL 2021

- 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021 - **DCM2135**
- 2- GRATIFICATION STAGIAIRE DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION DE LA REGION POUR LA VIDEOPROTECTION - **DCM2136**
- 3- GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION THERMIQUE - **DCM2137**
- 4- REVISION DES LOYERS 2021 - **DCM2139**

| MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | PRESENT(S) | ABSENT(S) | PROCURATION A |
|---|-------------------|------------------|----------------------|
| E. HERVE | | | |
| S. RENE | | | |
| F. CARREIRA | | | |
| P. SPITZ | | | |
| G. MIRAT | | | |
| A. BROCC | | | |
| N. LAILLE | | | |
| M. HEYDEN | | X | K. CHAUVIER |
| K. CHAUVIER | | | |
| C. GNIEWEK | | | |
| L. JACKSON | | | |
| J. FARIA | | | |
| P. LEGRAND | | | |
| S. GIOTTI | | | |